

Direction des Coopérations Territoriales
Et de la Performance
Direction-Adjointe de l'Autonomie
Pôle planification et appels à projets

Direction du Pilotage des Objectifs
et des Moyens Médico-Sociaux

ARRÊTÉ
fixant le calendrier prévisionnel 2021 des appels à projets
avant autorisations d'établissements et de services médico-sociaux relevant de la
compétence conjointe de l'agence régionale de santé
et du département des Côtes d'Armor

**Le Directeur général de l'agence
régionale de santé Bretagne**

**Le Président
du Conseil Départemental
des Côtes d'Armor**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, l'article L.313-1-1 relatif à la procédure d'appels à projets, l'article L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations, l'article R.313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appels à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appels à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la décision du 28 février 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 28 juin 2018 ;

Vu le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2018-2022 ;

Vu le schéma départemental de l'autonomie 2017-2021 approuvé par délibération de l'assemblée départementale des Côtes d'Armor en date du 23 janvier 2017 ;

Sur proposition de la Directrice de la délégation départementale des Côtes d'Armor de l'agence régionale de santé de Bretagne et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

A titre indicatif et prévisionnel, sera publié en 2021 pour le département des Côtes d'Armor l'appel à projets conjoint entre l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) et le département des Côtes d'Armor pour les structures et les territoires suivants :

Année de publication de l'appel à projets	Nature de l'appel à projets	Territoire d'implantation du projet	Année d'ouverture	Capacité du projet (en places)	Public visé
1 ^{er} trimestre 2021	Création de places en Services d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adultes en situation de handicap psychique (SAMSAH)	Département des Côtes d'Armor	2021	10	Adultes en situation de handicap psychique

Les informations relatives aux appels à projets seront publiées sur les sites internet de l'ARS de Bretagne : www.bretagne.ars.sante.fr et du département : www.cotesdarmor.fr.

Article 2 :

Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative, il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

Article 3 :

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil ainsi que les fédérations et les unions qui les représentent peuvent faire connaître leurs observations sur le présent calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

La Directrice de la délégation départementale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et la Directrice générale des services du conseil départemental des Côtes d'Armor sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 08 FEV. 2021

Po/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne
Le Directeur général adjoint

Signé

Malik LAHOUCINE

Le Président
du Conseil départemental
des Côtes d'Armor

Signé

Romain BOUTRON